

Bruxelles, le 30 septembre 2009

La Commission expose sa nouvelle vision des relations UE-Amérique latine

La Commission présentera aujourd'hui une politique renouvelée visant à renforcer le partenariat stratégique UE-Amérique latine. Dans sa communication «UE-Amérique latine: un partenariat entre acteurs mondiaux», la Commission fait le point sur les relations birégionales et décrit les cibles et objectifs pour les années à venir. Dans la perspective du prochain sommet UE-Amérique latine et Caraïbes, qui aura lieu en Espagne au printemps 2010, elle recense et expose ses nouvelles orientations et recommandations stratégiques en vue de faire face aux défis posés aux deux régions, qu'il s'agisse de changement climatique, de crise économique et financière, de sécurité énergétique ou encore de migration. La Communication propose, en outre, la création d'une facilité d'investissement en Amérique latine, qui devrait avoir un effet de levier pour mobiliser des ressources d'institutions financières en vue du financement de projets dans des infrastructures énergétiques, et notamment en matière d'efficacité énergétique et de systèmes à énergie renouvelable, de transports, d'environnement et de cohésion sociale.

Mme Benita Ferrero-Waldner, membre de la Commission chargée des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, a fait le commentaire suivant: «*Cette communication est une mesure visible et tangible supplémentaire qui contribue au renforcement de relations déjà bien établies et florissantes. Elle témoigne du rôle de premier plan joué par l'Union européenne et l'Amérique latine sur la scène mondiale, notamment lorsqu'il s'agit de relever les défis posés par la crise économique et financière, le changement climatique et les migrations. En améliorant notre collaboration, nous contribuons directement à la paix et à la stabilité dans la région, ainsi qu'à son développement à venir, en augmentant la cohésion sociale, en renforçant la gouvernance démocratique et en approfondissant l'intégration régionale. À cet effet, la nouvelle facilité d'investissement offrira un plus large éventail d'investissements, en particulier dans les infrastructures, et permettra ainsi de créer de nouveaux emplois et de renforcer le développement économique dans la région. Je me félicite du signal clair que nous envoyons aujourd'hui concernant notre engagement à l'égard du partenariat stratégique conclu avec la région et je ne doute pas de la réussite du sommet UE-Amérique latine et Caraïbes, qui se tiendra en Espagne l'an prochain.*

Contexte:

En 1999, lors d'une réunion à Rio de Janeiro, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne et des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) ont établi un partenariat stratégique entre les deux régions. La communication de ce jour, fondée sur l'expérience glanée au cours des dix dernières années, fait une série de recommandations stratégiques concrètes visant à consolider nos relations avec l'Amérique latine dans le cadre du partenariat stratégique UE-ALC. Elle contient quatre grandes orientations stratégiques pour l'avenir:

1.) Intensifier et cibler le dialogue politique

- Intensifier le dialogue politique sur les domaines prioritaires liés aux défis mondiaux, tels que les questions macro-économiques et financières, la sécurité et les droits de l'homme, l'emploi et les affaires sociales, l'environnement, le changement climatique, l'énergie, l'enseignement supérieur, les technologies et les innovations.
- Développer et consolider le mécanisme de coordination et de coopération UE-ALC en matière de drogue et poursuivre le dialogue structuré et global permanent sur les migrations d'une manière ouverte et constructive, conformément à l'approche globale de l'UE sur la question des migrations.

2.) Renforcer l'intégration régionale et l'inter-connectivité

- Poursuivre les négociations en cours (Amérique centrale, pays andins et Mercosur) et soutenir les efforts d'intégration dans la région.
- Adopter une approche ascendante pour appuyer l'intégration régionale en renforçant l'inter-connectivité.

3.) Consolider les relations bilatérales et intégrer davantage la dimension de la diversité

- Tirer pleinement parti des partenariats stratégiques existants (Brésil et Mexique), des accords d'association déjà conclus (Chili et Mexique), de même que des accords de coopération bilatéraux.
- Consolider les relations bilatérales avec les différents pays afin de donner plus de poids aux efforts de l'UE en faveur des groupements régionaux.

4.) Ajuster et adapter les programmes de coopération

- Élaborer des programmes de coopération avec l'Amérique latine afin de générer une croissance durable à faible intensité de carbone, de promouvoir l'emploi et une meilleure distribution des revenus, ainsi que d'atténuer les conséquences économiques et financières de la crise.
- Profiter de la révision en cours des programmes de coopération pour examiner la possibilité de diversifier davantage les instruments et adapter les actions de coopération de la Commission aux différents besoins, à savoir:
 - continuer d'axer les ressources financières allouées dans le cadre de l'instrument de coopération au développement sur les pays les plus pauvres et les besoins des groupes de population les plus vulnérables;
 - améliorer la coopération, en particulier dans les domaines de la cohésion sociale et de l'intégration régionale, en ciblant les programmes sur les nouveaux besoins;
 - tenter de renforcer la coopération dans les domaines de la connaissance et de l'innovation, tels que la recherche et l'enseignement supérieur, les sciences, les technologies et les énergies renouvelables;
 - intégrer les questions liées au changement climatique, aussi bien celles relatives à l'atténuation des effets que celles relatives à l'adaptation, dans nos programmes de développement et de coopération, notamment en ce qui concerne la lutte contre la déforestation;
 - développer de nouvelles formes de coopération dans le cadre de l'instrument pour les pays industrialisés (IPI+) avec les pays les plus développés de la région.

- Explorer, dans le cadre d'un programme EUROsociAL renouvelé, les possibilités de forger des partenariats institutionnels (soit sur la base de l'expérience tirée de programmes tels que le jumelage) et de mettre en place une coopération triangulaire.

- Accroître la coopération dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité.

Nouvel outil de promotion de l'inter-connectivité, de l'intégration régionale et de la cohésion sociale: la facilité d'investissement en Amérique latine

- Cette facilité est un nouvel instrument financier qui aura un effet de levier pour mobiliser des ressources d'institutions financières en vue du financement de projets d'investissement dans des infrastructures énergétiques, et notamment en matière d'efficacité énergétique et de systèmes à énergie renouvelable, de transports, d'environnement et de cohésion sociale. La facilité d'investissement en Amérique latine s'appuiera sur l'expérience et les enseignements tirés de la facilité d'investissement dans le cadre de la politique de voisinage (FIPV)¹.

Recommandations en vue du prochain sommet UE-ALC de mai 2010:

- Veiller à ce que le sommet tienne compte de l'impact de la crise, en particulier, sur l'emploi et la politique sociale, et donne des résultats exploitables.

- Lancer la facilité d'investissement en Amérique latine.

- Intensifier le dialogue et la coopération entre les deux régions dans le domaine des technologies et innovations vertes et sobres en carbone au moyen d'actions concrètes, notamment l'amélioration des capacités institutionnelles en matière de coopération S&T dans la région.

- Entériner la création de la fondation UE-ALC.

- Encourager la coopération sur des questions d'intérêt commun entre l'Amérique latine et les Caraïbes.

Pour de plus amples informations:

Relations de l'UE avec l'Amérique latine:

- http://ec.europa.eu/external_relations/la/index_en.htm

- [MEMO/09/426](#)

Selon les informations disponibles en 2008, les 71 millions d'EUR de subventions de la FIPV ont soutenu des projets d'une valeur d'environ 2,7 milliards d'EUR.